

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Hiel à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Hiel**
Début : **Lundi 23 janvier 2023 à 07h00**
Fin : **Samedi 28 janvier 2023 à 17h00**
Motif : **Travaux de raccordement**
Règlement : GRE-014-2023

Grevenmacher, le 20 janvier 2023

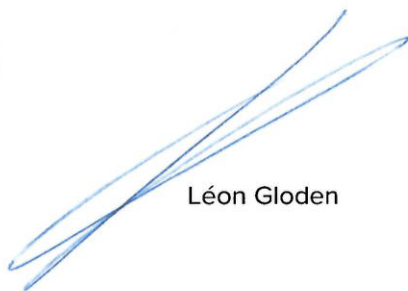
La secrétaire communale adjointe,
contresaignant Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden